

CONDITIONS DE RECEVABILITE DE L'OFFRE

L'offre d'achat doit être effectuée par écrit en complétant le formulaire « Offre d'achat ».

Pour que l'offre soit recevable, elle doit également être accompagnée du dossier de candidature, ainsi que des pièces justificatives demandées.

MODALITES DE REMISE DE L'OFFRE

L'offre d'achat, avec le dossier de candidature peuvent être adressées :

- Via le formulaire contact
- Par mail à : ventes@ophmetzmetropole.fr
- Par courrier LRAR:
 - OPH Metz Métropole
Direction de la Gestion Locative et Sociale / Service : Vente
10 rue du Chanoine Collin
57000 METZ

DELAI DE REMISE DE L'OFFRE

Le délai de remise de l'offre est défini par l'article R443-12 du code de la construction et de l'habitation.

L'offre d'achat doit parvenir à l'OPH Metz Métropole dans un délai d'un mois à compter de la date de parution de la dernière publicité.

Le délai de remise de l'offre est précisé sur chaque support de parution.

A noter que le logement peut être vendu sans attendre la fin de ce délai au premier acquéreur, lorsqu'il appartient à la première catégorie des personnes physiques prioritaires et que son offre est égale ou supérieure au prix proposé.

MODALITES DE TRAITEMENT DES OFFRES D'ACHAT

Les modalités de traitements des offres reçues sont définies par l'article D443-12-1 du code de la construction et de l'habitation.

L'ordre de priorité des acquéreurs est défini par l'article L443-11 alinéa III du code de la construction et de l'habitation.